



**FFvolley**

Commission Fédérale Sportive

RIS n°6 Semaine n°52  
Diffusé le 22 décembre 2025

## Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

### Dossiers

#### **DOSSIER n°26 : ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL 0343330**

- Lors des rencontres JMV008 et JMV009 du 14 décembre 2025, le club du ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL a inscrit sur les feuilles de match un joueur de catégorie M18 ayant déjà pris part à un tournoi de coupe de France M18 masculine le 30 novembre avec comme date initiale le 14 décembre 2025.

#### **DOSSIER n°27 : VOLLEY BALL CLUB MALOUIN 0355169**

- Lors de la rencontre 3FE059 - VOLLEY BALL CLUB MALOUIN / VANNES VOLLEY 56 du 21 décembre 2025, le club du VOLLEY BALL CLUB MALOUIN a inscrit sur la feuille de match une joueuse possédant une mutation régionale.

### Résultats hors délais

N° dossier	Match	Date	Heure	Club	Saisie résultat	N° club
S11	3FE057	20/12/2025	21:00	MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB	21/12/2025 00:44	358314
S12	3MC056	20/12/2025	19:00	PUC VOLLEY-BALL 3	21/12/2025 01:02	757777



## Anomalies responsables de salle

N° dossier	Match	Date	N° club	Club	Erreur décelée
RES022	3FD057	21/12/2025	698439	FIDESIENNE VOLLEY BALL	Resp.Salle : Erreur Type Licence
RES023	3MC057	21/12/2025	579619	ASVB YUTZ THIONVILLE	Resp.Salle : Erreur Type Licence
RES024	3MC058	21/12/2025	545068	CO VILLERS LES NANCY	Resp.Salle : Erreur Type Licence
RES025	3MD057	21/12/2025	66927	NICE VOLLEY-BALL 3	Resp.Salle : Erreur Type Licence

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, le GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre ses observations par courrier électronique.